

Règlement de sélections pour les 54^{es} Championnats du monde à Tunis

Seuls les joueurs de **nationalité suisse**, affiliés à la FSSc ou à une fédération étrangère, peuvent représenter la Suisse lors des épreuves Elite duplicate et classique.

1. Critères de sélection

1.1. Elite duplicate – catégories adultes

Sont sélectionnés d'office dans les catégories adultes :

1. les joueurs sélectionnés hors quota. Ces joueurs sont :
 - a. les anciens champions du monde Elite toutes catégories,
 - b. les champions du monde Elite en titre par catégorie,
 - c. les cinquante premiers joueurs du classement international arrêté au 31 mars 2026.

Sont ensuite sélectionnés parmi les joueurs adultes :

2. les n joueurs dans chaque catégorie adulte (E, S, V, D, R), non déjà sélectionnés par le point 1.1.1, les mieux classés au classement international FISF arrêté au 31 mars 2026 :

a. en catégorie Espoir :	5 titulaires et 1 remplaçant,
b. en catégorie Senior :	15 titulaires et 5 remplaçants,
c. en catégorie Vermeil :	12 titulaires et 5 remplaçants,
d. en catégorie Diamant :	3 titulaires et 1 remplaçant,
e. en catégorie Rubis :	2 titulaires et 1 remplaçant.

Remarque : la FISF a introduit un titre de Champion du monde Rubis en 2025.

1.2. Elite duplicate – catégories jeunes (Junior, Cadet)

La catégorie Cadet regroupe l'ensemble des joueurs Cadet et plus jeunes.

Sont sélectionnés dans les catégories jeunes :

1. les joueurs sélectionnés hors quota (critères identiques à ceux des adultes, cf. point 1.1.1.)
2. les 2 premiers juniors et 3 premiers cadets du classement suisse des jeunes, arrêté au 31 mars 2026, sous condition qu'ils aient atteint une moyenne de pourcentage de 70% pour un junior et de 60% pour un cadet

3. les trois lauréats du Concours romand des écoliers, c'est-à-dire les trois premiers, dont deux ne doivent jamais avoir eu une licence FISF et n'avoir jamais participé à un championnat du monde
4. les joueurs affiliés sélectionnés selon les points 1.2.2. doivent remplir cumulativement les critères suivants :
 - a. avoir joué à au moins deux tournois homologués,
 - b. avoir joué à au moins deux parties jeunes (Partie mondiale des Jeunes [12.11.2025], Partie suisse des jeunes de printemps [14.01.2026] et le Simultané mondial des Jeunes [11.03.2026],
 - c. avoir participé au championnat suisse des jeunes, couplé avec le concours romand des écoliers le 29 mars 2026,
 - d. avoir aidé au tournoi de Jongny en faveur des jeunes le 18 avril 2026.

La CJ est compétente pour traiter toute demande de dérogation concernant les critères de sélections.

1.3. Elite classique – toutes catégories

Sont titulaires pour l'élite classique :

1. les trois premiers joueurs suisses au classement international FISF de scrabble classique arrêté au 31 mars 2026,
2. les deux premiers joueurs suisses du championnat suisse classique non sélectionnés par le point précédent,
3. le premier joueur suisse du classement cumulé du circuit classique FSSc, arrêté au 31 mars 2026, non sélectionné par les points précédents.

Les remplaçants sont les six meilleurs joueurs suisses au classement international FISF de scrabble classique, non déjà sélectionnés par les critères précédents, arrêté au 31 mars 2026.

1.4. Coupe des nations classique

Sont qualifiés pour la coupe des nations :

1. les trois premiers joueurs suisses au classement international FISF de scrabble classique arrêté au 31 mars 2026.

Les remplaçants sont les joueurs suivants dans l'ordre du classement international FISF de scrabble classique, arrêté au 31 mars 2026.

2. Aides financières

La finance d'inscription aux épreuves Elite duplicate et classique est prise en charge par la FSSc pour tous les joueurs.

Les titulaires qui déclinent leur sélection, les remplaçants non appelés à remplacer un titulaire, les candidats non retenus, ainsi que tout joueur n'ayant pas effectué ses deux activités prévues sur la période du 1^{er} septembre 2025 au 31 mai 2026, ne reçoivent aucune aide financière. Cette période de référence ne peut pas être prolongée.

2.1 Elite duplicate – catégories adultes (Espoirs, Senior, Vermeil, Diamant et Rubis)

Les participants à l'épreuve duplicate reçoivent une aide financière de 300 francs.

2.2 Elite duplicate – catégorie jeunes (Junior, Cadet)

Les participants jeunes à l'épreuve duplicate ayant satisfait les critères de sélection mentionnés aux points 1.2. reçoivent une aide financière comme suit :

a. 3 lauréats du Concours romand des écoliers :	100 %
b. 1 ^{er} junior :	80 %
c. 2 ^{ème} cadet et 2 ^{ème} junior	60 %
d. 3 ^{ème} cadet	50 %

Le 100% correspond à la prise en charge intégrale du voyage et du séjour.

Les éventuels candidats dont les candidatures seraient acceptées par la CJ se voient offrir 10% du séjour.

Remarque : une fois attribuées, les aides financières ne varient plus, suite à un désistement ou pour toute autre raison, même en cas de force majeure.

2.3 Elite classique – toutes catégories

Les participants à l'épreuve classique reçoivent une aide financière de 300 francs.

Remarque : si un joueur est sélectionné à la fois en duplicate et en classique, il cumule les aides financières prévues par le présent règlement.

3. Diffusion de la sélection et procédure

La sélection est diffusée sur le site Internet dans la semaine qui suit la date de fin de sélection (31 mars 2026) et les sélectionnés sont avisés par courrier dans le même délai. La même sélection incluant l'octroi ou non de l'aide financière sera établie et diffusée au 31 mai 2026.

3.1 Désistements (Duplicate + Classique)

Si un sélectionné ou un remplaçant sait qu'il ne participera pas à l'épreuve Elite des Championnats du monde, il doit impérativement en informer le secrétariat du Comité FSSc par écrit, dans un délai de 10 jours après l'annonce de sa sélection.

Remarque : les titulaires et remplaçants de première série ne peuvent en aucun cas décliner leur sélection pour prendre part à un tournoi open.

3.2 Remplaçants

En cas de désistements, les remplaçants complètent la sélection. Si un remplaçant convoqué sait qu'il ne participera pas à l'épreuve Elite des Championnats du monde, il doit impérativement en informer le secrétariat du Comité FSSc par écrit au plus tard 10 jours après l'annonce de sa sélection pour que celui-ci puisse convoquer les remplaçants suivants.

3.3 Candidatures spontanées

Les candidatures de joueurs n'étant ni sélectionnés et ni remplaçants seront étudiées, selon leur type, par la CCT, la CJ ou le responsable du Scrabble classique en Suisse, en collaboration avec le Comité FSSc.

Elles sont à adresser par écrit dans un délai de 10 jours après la diffusion de la sélection au secrétariat de la FSSc (secretariat@fssc.ch).

4. Cas non prévus

Le Comité FSSc est habilité à trancher tout cas non prévu dans le présent règlement.

Remarque : La situation sanitaire pouvant évoluer en permanence, certaines données pourraient être modifiées d'ici à juillet prochain. Chaque joueur est responsable de satisfaire aux exigences ordonnées par les organisateurs ou les autorités, sous peine, en cas de refus d'entrée dans le pays organisateur ou d'admission aux compétitions, de se voir retirer les aides financières prévues. Le nombre de sélectionnés et le montant des subventions sont, par contre, définitifs – sauf en cas d'éventuelles décisions prises par la FISF concernant les quotas.